

ASSOCIATION REVS

Réseau des EVS Parisiens
Association Loi de 1901
37/39 rue des Orteaux, 75020
Siret : 88013631200035

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 MAI 2026 10H

Le 20 mai 2026 à 10 heures, les membres se sont réunis dans l'EVS Maison des Jeunes et des Familles - Saint Vincent de Paul (12 rue Bossuet, 75010), en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la Présidence.

L'Assemblée est présidée par Tom TUREK, secrétaire de l'association, par délégation de pouvoir de Nathalie JELANSKY, Présidente de l'Association.

Il est assisté de Claire DEFFONTAINES et Massiring SYLLA, secrétaires de séance et secrétaires de l'Association.

Il a été établi une feuille de présence signée par les membres présents et les mandataires des membres représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des membres représentés.

Sont présents pour 18 EVS adhérents représentés, 3 adhérents ont transmis leur pouvoir, 5 autres sont absents et non-représentés.

Le Secrétaire constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Secrétaire dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- le rapport d'activité, le rapport moral et le rapport financier au 31 décembre 2025

Le Secrétaire déclare que tous les documents ont été adressés aux membres en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'Assemblée.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis la Secrétaire rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport financier
- l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- l'affectation du résultat de cet exercice ;
- lecture du rapport moral, du rapport d'activité et leur approbation;
- Les mandats des membres du Conseil d'Administration

ASSOCIATION REVS

Réseau des EVS Parisiens
Association Loi de 1901
37/39 rue des Orteaux, 75020
Siret : 88013631200035

Rapport moral

La Secrétaire présente les enjeux généraux du réseau et son évolution depuis le changement de gouvernance en 2021, ainsi que les liens qui unissent le REVS, la CAF et la Ville de Paris.

Dans la continuité des années précédentes, les EVS parisiens sont toujours plus nombreux et actifs dans le réseau en 2025. La stabilité des adhésions et l'implication croissante des membres du réseau (trois fois plus d'heures dédiées au réseau par les EVS en 2025 qu'en 2024) sont des signes que ses actions sont identifiées et pertinentes pour les EVS.

Le lien avec nos partenaires institutionnels a été renforcé en cette première année de conventionnement avec la Ville de Paris, notamment avec la première participation du REVS à l'Observatoire SENACS et au comité de pilotage de l'Animation de la Vie Sociale. On remarque aussi l'ouverture à de nouveaux partenariats opérationnels forts avec notamment la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Paris, France Bénévolat et le Carrefour des Associations Parisiennes.

Cette année est marquée par la solidarité entre EVS, notamment avec la formation de groupes de travail sur le bénévolat et le renouvellement d'agrément ainsi que la mise en place de riches échanges de pratiques. La programmation de trois formations à l'automne a suscité un intérêt important de la part des EVS.

Nous avons travaillé sur les identités des EVS et une culture commune en créant un site internet pour le réseau, en entreprenant la rédaction collective d'une charte et enfin en organisant des réflexions et actions de plaidoyer.

En fin d'année, une journée de séminaire "Attrape REVS" a réuni une soixantaine de membres de 24 EVS différents dans le centre de Paris pour se rencontrer, réfléchir et faire réseau. Après cette deuxième édition, le réseau souhaite faire de cette rencontre un événement annuel.

Au mois d'avril, un nouveau coordinateur a pris la suite de la coordinatrice en CDI depuis 2023 après une période de tuilage. L'augmentation constante de l'activité du réseau a mené son Conseil d'Administration à initier le recrutement d'un.e nouveau.elle salarié.e en fin d'année, au poste de Chargé.e de formation et de communication.

Dans cette période incertaine pour la vie associative, la mise en réseau des Espaces de Vie Sociale parisiens favorise les échanges, le partage et la solidarité.

Rapport financier

Présentation des comptes par la Trésorière, Myrina DURAND du Petit Ney.

Les produits de l'Association s'élèvent à 88 620 € pour un montant de charges de 60 106 € (constitué essentiellement des charges de personnel)

Le résultat est un excédent de 29 583 €

ASSOCIATION REVS

Réseau des EVS Parisiens
Association Loi de 1901
37/39 rue des Orteaux, 75020
Siret : 88013631200035

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de financier du Trésorier approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale rappelle que le résultat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 fait ressortir un excédent de 29 583 €. Elle décide d'affecter ce résultat au report à nouveau antérieur. Le report à nouveau après affectation ressort ainsi à 78463.52 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

(Approbation du rapport d'activité et du rapport moral)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité et du rapport moral du Secrétaire, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

(Mandats des membres du Conseil d'Administration)

L'Assemblée Générale examine les mandats des membres du Conseil d'Administration.

Les membres du conseil d'administration élus l'année précédente ont été reconduits dans leurs fonctions à l'exception d'une structure qui a décidé de quitter le conseil d'administration : l'EVS Atelier Beauregard de la Régie de Quartier Paris Centre.

Trois mandats arrivent à leur terme, ceux de QSB11, Le Petit Ney et Natema. Ces associations ont décidé de présenter de nouveau leur candidature au Conseil d'Administration.

Deux nouvelles structures ont proposé leur candidature, il s'agit de Couleurs de Pont de Flandres et de l'Accorderie Paris Sud.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ASSOCIATION REVS

Réseau des EVS Parisiens
Association Loi de 1901
37/39 rue des Orteaux, 75020
Siret : 88013631200035

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13h26.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente.

Madame Nathalie JELANSKY

Présidente

Madame Claire DEFFONTAINES

Secrétaire de séance